

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
416^{EME} REUNION AU NIVEAU DES
CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
29 JANVIER 2014

PSC/AHG/4(CDXVI)

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION SUR LA
SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET LES ACTIVITES DE LA MISSION
INTERNATIONALE DE SOUTIEN A LA CENTRAFRIQUE SOUS CONDUITE AFRICAINE**

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION SUR LA
SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET LES ACTIVITES DE LA MISSION
INTERNATIONALE DE SOUTIEN A LA CENTRAFRIQUE SOUS CONDUITE AFRICAINE**

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis au Conseil dans le cadre de l'examen régulier de la situation en République centrafricaine (RCA). Il couvre la période allant du 19 décembre 2013 au 20 janvier 2014, et rend compte des principaux développements survenus en RCA sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire, ainsi que des activités de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), à la suite du transfert d'autorité avec la Mission de consolidation de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) en RCA (MICOPAX), le 19 décembre 2013.

II. ASPECTS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS

2. Il convient de rappeler qu'après le changement anticonstitutionnel de Gouvernement intervenu le 24 mars 2013 et dans le prolongement des efforts de la CEEAC, les acteurs centrafricains sont convenus d'une transition d'une durée maximale de 18 mois devant culminer avec la tenue d'élections présidentielles et législatives. Le 5 juillet 2013, une Charte constitutionnelle de transition a été adoptée, qui fut promulguée le 18 juillet 2013. Un Conseil national de transition (CNT) de 135 membres et un Conseil constitutionnel ont été mis en place, le 15 avril et le 16 août 2013. Elu chef de l'Etat de la transition, le 13 avril 2013, Monsieur Michel Djotodia a prêté serment le 18 août 2013. Maître Nicolas Tiangaye, qui avait été nommé Premier ministre, dans le cadre des Accords de Libreville du 11 janvier 2013, est resté à son poste. Les éléments d'une Feuille de route pour la Transition, proposés par le 4^{ème} Sommet extraordinaire de la CEEAC, tenu à Ndjamena, le 18 avril 2013, ont été acceptés par le Gouvernement d'union nationale de Transition, qui a, à son tour, élaboré une Feuille de route plus détaillée, adoptée par le CNT le 7 novembre 2013.

3. Toutefois, la situation n'a pas évolué favorablement. Sur le plan sécuritaire, les exactions perpétrées contre la population civile, tant par les ex-Seleka que par d'autres groupes armés, se sont poursuivies. Sur le plan politique, plusieurs désaccords ont opposé les deux têtes de l'exécutif, qui n'ont pu donner l'impulsion nécessaire à la conduite de la transition. De fait, aucun progrès significatif n'a été enregistré dans la mise en œuvre de la Feuille de route pour la Transition, notamment l'objectif prioritaire de rétablissement de la sécurité et de l'ordre public à Bangui et sur le reste du territoire national. La situation humanitaire s'est considérablement dégradée, surtout à la suite des attaques meurtrières du 5 décembre 2013, à Bangui, lancées par des éléments appartenant au groupe dit des anti-Balaka (anti-machettes).

4. Au vu de cette situation, mon Représentant spécial en RCA et chef de la MISCA, le Général Jean-Marie Michel Mokoko, et celui du Président Denis Sassou Nguesso, Médiateur de la CEEAC et Président de son Comité de suivi sur la RCA, ont, en coordination avec les membres de la communauté internationale à Bangui, pris nombre d'initiatives pour aider les acteurs centrafricains à surmonter leurs divergences et à mettre en œuvre la Feuille de route de la transition. De même, une délégation conjointe UA-CEEAC, comprenant les Ministres des

Affaires étrangères de la République du Congo et du Tchad, le Ministre de la Défense de la République du Congo et le Commissaire de l'UA à la Paix et à la Sécurité, s'est rendue à Bangui, le 28 décembre 2013, pour notamment insister sur la nécessité d'une forte cohésion et d'une réelle unité d'action entre tous les acteurs de la transition.

5. C'est dans ce contexte, et eu égard à la dégradation continue de la situation, que s'est tenu, à Ndjamena, les 9 et 10 janvier 2014, sous la présidence du Président Idriss Déby Itno, le 6^{ème} Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC. L'UA a été représentée à cette réunion par une délégation dirigée par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité. Dans le communiqué qui a sanctionné leurs délibérations, les chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ont déploré la passivité de l'ensemble de la classe politique centrafricaine et l'absence de cohésion, d'harmonie et d'unité entre les autorités de la transition, soulignant que cette situation n'avait pas permis à la communauté internationale d'apporter l'appui requis en vue de trouver des solutions à la crise. Ils ont pris acte de la démission du chef de l'Etat, ainsi que de celle du Premier ministre de la transition, et invité l'ensemble des acteurs politiques et sociaux centrafricains à poursuivre leurs consultations afin d'élire dans les plus brefs délais possibles un nouveau chef d'Etat de la transition et de former un Gouvernement de transition conformément aux dispositions de la Charte constitutionnelle de Transition. Par ailleurs, et conformément au communiqué du 6^{ème} Sommet extraordinaire de Ndjamena, l'UA et la CEEAC, en liaison avec les parties centrafricaines et les principaux partenaires et sous l'égide du Médiateur, le Président Denis Sassou Nguesso, sont en train d'examiner les modalités de la tenue d'une Conférence nationale de réconciliation.

6. Le 20 janvier 2014, et à l'issue d'un vote à deux tours, Mme Samba Panza Catherine, Maire de la ville Bangui, a été élue chef d'Etat de la Transition, mettant fin à l'intérim assuré par le Président du CNT, Alexandre Ferdinand Nguendet. Il est attendu qu'elle procède dans les prochains jours, après de larges consultations, à la nomination d'un Premier ministre qui devrait, à son tour, veiller à la formation d'un nouveau Gouvernement d'union nationale de Transition. Dans un communiqué publié le même jour, j'ai salué ce développement et exhorté les acteurs centrafricains à apporter au nouveau chef de l'Etat le soutien requis pour l'accomplissement de sa mission.

7. Sur un autre plan, il convient de relever que les 7 membres de l'Autorité nationale des Elections (ANE), nommés par décret le 16 décembre 2013, ont prêté serment le 24 décembre 2013, marquant ainsi le lancement du processus électoral. Les membres de l'ANE s'emploient à mettre en œuvre leur mandat. Les Nations unies, notamment le PNUD, ont dépêché des experts pour évaluer le niveau des besoins et définir un budget prévisionnel pour l'ANE. D'autres partenaires, tels que l'Union européenne (UE) et la France, ont annoncé leur intention d'apporter des contributions financières. Mon Représentant spécial a marqué la disponibilité de la MISCA à assurer la sécurité des bureaux de l'ANE; de même la Commission s'apprête-t-elle à dépêcher un expert électoral pour appuyer l'ANE.

III. SITUATION SECURITAIRE ET DEPLOIEMENT DE LA MISCA

8. Au cours des derniers mois, la situation sécuritaire a été marquée par la poursuite des exactions commises par les éléments de l'ex-Seleka et d'autres groupes armés, notamment les anti-Balaka et certains éléments des Forces armées centrafricaines (FACA). A

partir du début du mois de décembre 2013, la situation a connu une nouvelle dégradation liée aux attaques lancées à Bangui par des éléments appartenant au groupe des anti-Balaka. La période qui a suivi a été caractérisée par des affrontements entre les anti-Balaka et les ex-Seleka et, parfois, entre individus et familles, et ce sur des bases communautaires et religieuses. De nombreux crimes ont été commis. Des dizaines de milliers de personnes ont dû quitter leurs domiciles pour trouver refuge dans d'autres zones de la ville de Bangui jugées plus sûres, en particulier la zone aéroportuaire.

9. Le Conseil se souviendra que, dans le cadre des efforts qu'elles déploient pour faire face aux défis sécuritaires que connaît la RCA, la CEEAC et l'UA sont convenues de renforcer les effectifs de la MICOPAX et de la transformer en une Mission africaine. Dans le prolongement de ces efforts, le Conseil a autorisé, le 19 juillet 2013, le déploiement de la MISCA, pour notamment contribuer à la protection des civils et à la stabilisation du pays. Le 5 décembre 2013, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 2127 (2013), par laquelle il a entériné le déploiement de la MISCA pour une période de 12 mois. Comme indiqué plus haut, le transfert d'autorité entre la MICOPAX et la MISCA a eu lieu le 19 décembre 2013. A la suite des consultations que les chefs d'Etat de la région, l'UA et des partenaires internationaux ont eues en marge du Sommet de l'Elysée pour la paix et la sécurité en Afrique, le Conseil a, le 13 décembre 2013, décidé d'autoriser l'augmentation des effectifs de la MISCA, qui pourraient atteindre jusqu'à 6 000 personnels en uniforme. C'est dans ce cadre qu'un bataillon burundais de 850 hommes a été déployé. Au moment de la finalisation de ce rapport, un bataillon rwandais de 850 hommes était en cours de déploiement. Une fois complété, ce déploiement portera l'effectif total de la MISCA à 5 305. Les effectifs militaires sont répartis comme suit: Burundi (850), Cameroun (517), République du Congo (864), Gabon (517), Guinée équatoriale (205), Tchad (792), Rwanda (850). Les 629 policiers sont fournis par le Cameroun (320), la République du Congo (129), le Tchad (34) la République démocratique du Congo (145) et le Gabon (1). La MISCA dispose également d'un Centre conjoint des opérations (CCO) et d'une composante civile. La Commission se propose, lorsque la RDC aura formellement confirmé sa disposition à contribuer des personnels en uniforme supplémentaires, de dépêcher une mission dans ce pays pour convenir de la nature et des modalités d'une telle contribution, et ce dans la limite des effectifs autorisés par le Conseil et sur la base des besoins identifiés sur le terrain.

10. Un certain nombre de partenaires, notamment la France, les États-Unis et l'UE, apportent déjà un appui financier et/ou logistique à la MISCA. Le Japon s'est récemment engagé à soutenir la Mission. Les Nations unies ont prévu de déployer du personnel spécialisé pour servir au sein de l'Etat-major de la MISCA. Afin de mobiliser un appui plus soutenu, la Commission, avec l'aide des Nations unies, organise, à Addis Abéba, le 1^{er} février 2014, une Conférence des donateurs pour la MISCA. Tous les Etats membres et près de 60 partenaires internationaux ont été invités à participer à la Conférence.

11. Peu après la relève de la MICOPAX, la MISCA a adopté de nouveaux plans de sectorisation, afin de parvenir à un maillage satisfaisant aussi bien de la capitale Bangui que du reste du territoire centrafricain, en coopération étroite avec les forces françaises de l'Opération Sangaris. Grâce à leur action conjointe, la MISCA et Sangaris ont pu contenir la vague de violence générée par les attaques du début du mois de décembre 2013. Conformément aux décisions pertinentes du Conseil, cette coordination s'étendra

également aux forces de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (ICR-LRA), dont un contingent est déployé dans la zone d'Obo, dans la préfecture du Haut Mbomou.

12. La situation sécuritaire a continué à s'améliorer à Bangui, particulièrement après les décisions du Sommet extraordinaire de la CEEAC du 10 janvier 2014, même si elle reste volatile sur la majeure partie du territoire centrafricain. Les efforts en cours pour la sécurisation de la partie centrafricaine du corridor qui relie la RCA au Cameroun, et qui constitue la principale voie d'approvisionnement de la RCA, permettront la reprise de la fluidité des échanges entre la RCA et le port de Douala. Dans l'arrière-pays, la situation est calme au Centre et au Nord-est, mais tendue au Nord-Ouest, où les affrontements entre anti-Balaka et ex-Seleka ont provoqué des déplacements importants de populations. Le 11 janvier 2014, et à l'initiative de mon Représentant spécial, s'est tenue, sous la présidence du chef de l'Etat intérimaire de la Transition, une réunion d'urgence du Conseil national de sécurité (CNS), avec la participation des représentants des ex-Seleka, des FACA et des anti-Balaka, ainsi que de l'UA et de la France. La réunion a engagé tous les groupes armés et les FACA à mettre sans délai un terme aux attaques et à s'engager dans le processus de désarmement, démobilisation, réintégration (DDR).

IV. SITUATION HUMANITAIRE ET DES DROITS DE L'HOMME

13. En raison des développements sécuritaires des derniers mois, la situation humanitaire est catastrophique. L'on estime à 500 000 le nombre de personnes déplacées à Bangui, dont 100 000 dans la zone aéroportuaire. La RCA compte aujourd'hui entre 800 à 900 000 déplacés. Sur les sites de déplacés, l'on dénombre 60% d'enfants. Le nombre de Centrafricains ayant trouvé refuge dans les pays voisins depuis le mois de décembre est évalué à plus de 72 000. L'insécurité rend difficile l'acheminement régulier de l'aide humanitaire aux populations affectées. Pour faire face aux besoins humanitaires des trois prochains mois, les agences humanitaires ont lancé un appel pour la mobilisation de 152 millions dollars américains.

14. Les affrontements entre les anti-Balaka et les ex-Seleka ont occasionné de graves violations des droits de l'homme, notamment des assassinats, des menaces de mort et autres actes d'intimidation, des arrestations et enlèvements, ainsi que des pillages et destructions de biens. Les violences interconfessionnelles ont provoqué plusieurs centaines de morts et des déplacements massifs de populations, depuis le 5 décembre 2013. L'insécurité, combinée à la stigmatisation de certaines communautés, a poussé de nombreuses communautés étrangères à quitter la RCA.

15. La Commission de l'UA a déployé un groupe initial de cinq observateurs des Droits de l'Homme au sein de la composante civile de la MISCA, afin de permettre à la Mission de mieux documenter les violations des droits de l'homme et de faciliter les actions visant à tenir leurs auteurs responsables. Depuis le 4 janvier 2014, ces observateurs ont entamé des consultations avec les autorités centrafricaines compétentes, les organisations de la société civile, les organisations internationales et d'autres acteurs concernés, afin d'évaluer la situation d'ensemble et de déterminer comment mettre en œuvre leur mandat. Ils ont commencé à

collecter les premières informations sur les cas de violations des droits de l'homme dans la ville de Bangui et devraient être déployés dans les provinces dès que possible.

V. DESARMEMENT, DEMOBILISATION ET REINTEGRATION ET REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE

16. S'agissant du DDR et de la réforme du secteur de la sécurité (RSS), deux cadres nationaux de coordination avaient été mis en place pour mieux canaliser et harmoniser les efforts dans ces domaines, tant au niveau stratégique que technique. Ces cadres de coordination avaient été suspendus à cause de la situation sécuritaire. A la faveur de la mise en place de la MISCA le 19 décembre 2013, il a été décidé de réactiver ces comités.

17. Les mesures de confiance, proposées par la MICOPAX et l'Opération Sangaris et signées juste avant la mise en place de la MISCA, qui s'articulent autour de quatre axes (identification, désarmement, cantonnement et comportement des différentes forces), ont permis le regroupement des 7 140 éléments ex-Seleka dans 14 sites aux alentours de Bangui. D'autre part, les appels en direction des FACA, de la Gendarmerie et de la Police ont permis de recenser, selon les autorités nationales, au niveau de Bangui, entre le 23 et le 31 décembre 2013, 3 538 sur un effectif total de 8 434 éléments appartenant aux FACA, 1 085 sur 2 226 gendarmes et 900 sur 1 500 policiers.

18. La MISCA continue son plaidoyer pour la finalisation du regroupement des ex-Seleka, y compris un appui pour le maintien de leur cantonnement. Elle a, en outre, demandé le soutien du PNUD pour un transfert de compétence afin qu'elle soit outillée pour aider au recensement et à l'enregistrement des éléments des Forces de défense et de sécurité. Les efforts de la MISCA ont également été orientés vers la promotion du consensus national le plus large possible sur les questions du DDR et de la RSS. Ce travail a abouti à la signature, par le chef de l'Etat et le Premier ministre, le 6 janvier 2014, de Directives générales à cet effet.

VI. OBSERVATIONS

19. Si la situation en RCA reste préoccupante, les décisions prises par le Sommet extraordinaire de la CEEAC et l'évolution subséquente notée sur le terrain n'en ont pas moins créé une dynamique encourageante qu'il importe de conforter. Je voudrais réitérer ma profonde appréciation du rôle déterminant des pays de la région, notamment à travers l'action des Présidents Idriss Déby Itno et Denis Sassou Nguesso, qui assurent respectivement la présidence de la CEEAC et celle de son Comité de suivi sur la situation en RCA. Depuis le début de la crise centrafricaine, la région a fait preuve d'un engagement sans faille et mobilisé d'importantes ressources pour faciliter le règlement de la crise. J'en appelle à la communauté internationale pour qu'elle continue à appuyer leurs efforts.

20. Sur le terrain, la MISCA, dans le prolongement du travail accompli par la MICOPAX, s'emploie à mettre en œuvre effectivement sans mandat. Je félicite le chef de la Mission et ses personnels pour les efforts soutenus qu'ils déploient et les sacrifices consentis. Les résultats enregistrés grâce à l'action conjuguée de la MISCA et de l'Opération Sangaris sont d'autant plus encourageants que la situation est particulièrement complexe. Je suis confiant en la capacité de la MISCA à améliorer significativement et durablement la situation

sécuritaire, de manière à faciliter la mise en œuvre des différentes tâches prévues par la transition, pour peu que les ressources et moyens requis soient mobilisés à son profit. Pour la communauté internationale, la priorité doit être de soutenir la MISCA, à travers la mise à disposition de ressources financières et logistiques et, le cas échéant, d'une expertise technique, ainsi qu'à travers la fourniture d'un appui dans des domaines spécifiques. Il s'agit, ce faisant, de permettre à la Mission de mener à bien son mandat et, partant, de créer les conditions du déploiement éventuel d'une opération de maintien à la paix des Nations unies.

21. A cet égard, je renouvelle la gratitude de l'UA aux partenaires internationaux qui soutiennent la MISCA, notamment les Etats-Unis, la France et l'UE, ainsi que le Japon et les Nations unies. Je les exhorte à poursuivre leur appui. J'en appelle aux autres partenaires internationaux pour qu'ils soutiennent également la MISCA. La Conférence des donateurs prévue à Addis Abéba le 1^{er} février 2014 constitue une opportunité unique pour la communauté internationale dans son ensemble de témoigner sa solidarité au peuple centrafricain à travers un soutien adéquat à la MISCA. Il va sans dire que les Etats membres de l'UA ont un rôle crucial à jouer. L'appropriation africaine et le leadership continental auxquels l'UA aspire supposent nécessairement une contribution significative au financement de la MISCA. Je me réjouis de l'engagement pris à cet égard par les membres du Conseil lors de leur réunion de Banjul du 30 décembre 2013. En plus des contributions bilatérales des Etats membres, je recommande aussi, à l'exemple de ce qui a été fait pour la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), qu'une partie du budget de la MISCA soit répartie entre les Etats membres au titre de leurs contributions statutaires au budget ordinaire de l'UA, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité.

22. La solidarité internationale ne pourra à elle seule permettre de venir à bout des graves difficultés que connaît la RCA. Les acteurs politiques et autres centrafricains ont un rôle crucial à jouer. Il ne saurait y avoir de solution durable sans appropriation nationale et leadership centrafricain. Aussi, je renouvelle l'appel de l'UA aux acteurs centrafricains pour qu'ils mettent l'intérêt supérieur de leur pays au-dessus des considérations partisans et autres. Ils doivent saisir l'unique opportunité offerte par le Sommet de la CEEAC du 10 janvier 2013 pour redynamiser la transition et mettre un terme aux souffrances terribles qu'endure leur peuple. A cet égard, je me réjouis de l'élection Mme Cathérine Samba-Panza comme chef de l'Etat de la Transition, et salue le sens des responsabilités, la maturité et l'engagement dont ont fait preuve les acteurs centrafricains à cette occasion.

23. Je condamne à nouveau fermement les exactions et autres graves violations des droits de l'homme commises en RCA. Leurs auteurs doivent être identifiés et tenus responsables de leurs actes. Au regard de la grave situation humanitaire qui prévaut sur le terrain, je lance un appel urgent à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils redoublent d'efforts pour assister les populations affectées. Je remercie les pays de la région qui accueillent des réfugiés centrafricains pour leur générosité.

2014-01-29

Report of the Chairperson of the Commission on the Situation in the Central African Republic and the Activities of the African-Led International Support Mission in the Central African Republic

African Union

Peace and Security Department

<https://archives.au.int/handle/123456789/8751>

Downloaded from African Union Common Repository